AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE ET LE PROBLÈME BETTERAVIER...

ONT FAIT L'OBJET A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD, HIER, A LILLE, D'UN TRÈS INTÉRESSANT EXPOSÉ DE M. ACHARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PLANTEURS DE BETTERAVES

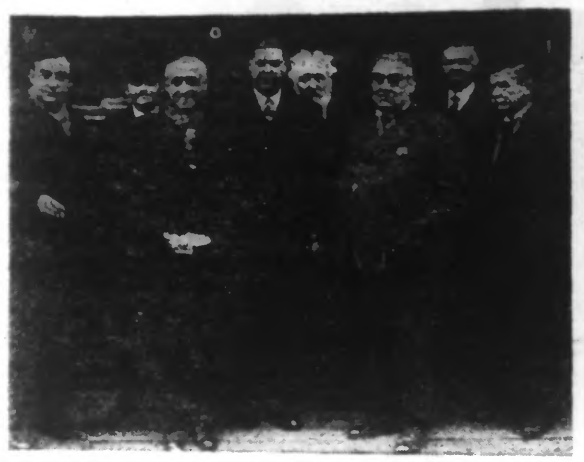

Au centre : M. ACHARD, Secrétaire général de la C.G.B., entouré de MM. Victor DESPREZ, Président de la S.A.N. ; BATAILLE, ancien Président ; MERCHIER, Secrétaire général. (Ph Réveil)

Peu de monde, hier, à l'assemblée générale des Agriculteurs du Nord : trop peu de monde. Et M. Victor Desprez qui présidait la manifestation a, une fois de plus, marqué les regrets qu'il éprouvait à ne pas voir davantage de terriens suivre la discussion des problèmes de plus en plus importants des problèmes de premier plan comme ceux que M. Achard, secrétaire général de la Confédération des planteurs de betteraves était venu exposer.

La défense de l'agriculture, la politique betteravière, sont en effet deux thèmes particulièrement prenants et nulle autre personnalité française que M. Achard n'était aussi qualifiée pour les développer. En cette époque où la paysannerie est menacée, où l'agriculture se trouve dans un « tournant aussi dangereux », ou, pour satisfaire nos besoins nationaux, un plan de nouvelle construction économique est en voie d'établissement, l'agriculteur doit, lui, se préoccuper plus activement de la politique suivie et prendre ses responsabilités.

« Il faut, ainsi que le dit, hier, l'éminent orateur, que nos organisations agricoles soient prêtes à assumer des responsabilités quelquefois dures et lourdes. C'est dire qu'elles ont besoin plus que jamais du sens aigu de l'action d'un dynamisme qui joue à la fois dans les luttes économiques et auprès des masses paysannes de manière à ce que ce soit un grand mouvement d'opinion qui impose une politique cohérente qui est la condition indispensable du salut de l'Empire français ».

Les personnalités

Quand à 11 h. 30 M. Achard, secrétaire général de la C. G. B. fit son entrée dans une salle de l'hôtel Maréchal à Lille accueilli par M. Victor Desprez président de la S. A. N. on notait déjà la présence de MM. Debevelaere président de la Fédération des planteurs de chicorée ; Degrendel Bataille, Carlier Cuffieri ; Carré directeur de l'Ecole d'agriculture de Wattignies ; Vandamme, Dengeux professeurs d'agriculture ; Merchier secrétaire général de la S. A. N. ; Casimir Destombes ; Leon Delsart, ancien député maire de Nomain ; Florimond Desprez président des producteurs de semences ; Leriche fils qui représentait son père M. Leriche, conseiller général ; Becquart ; De Guilhem ; Canonne du comité de céréales ; Mordeco ; Ghestem ; Matte ; Schmidt ; Vennin ; Riez directeur départemental des S. V. ; Lefebvre de Templeuve ; Walbum secrétaire général du Comice agricole de Lille ; Leleux, etc...

A propos des blés gelés

Après un court exposé de M. Victor Desprez sur les emblavements de blés gelés et les explications données par MM. De Guilhon, Florimond Desprez et Cartier-Caffieri le vœu suivant fut adopté par l'assemblée :

« La Société des Agriculteurs du Nord considérant : que dans certains points du département 90 % des emblavements de blés ont été gelés et devront être semés à nouveau :

« Que cette destruction des semis constitue une véritable calamité dont il serait absolument injuste que l'Office puisse tirer profit ;

« Que l'Office non satisfait de résorber ainsi plusieurs millions de quintaux sans bourse délier fait encore supporter à l'agriculteur les taxes de résorption sur les blés de semences qu'il devra acquérir une seconde fois ;

« Que les blés de semences provenant de la récolte du cultivateur n'étant frappés d'aucune dîme il est absolument anormal de soumettre à la taxe les blés achetés dans le commerce ;

« Que cette façon de faire augmente le prix de revient des agriculteurs qui achètent des semences, qu'elle freine le progrès et constitue par excellence une mesure inintelligente et rétrograde ;

« Émet le vœu que les achats de semences faits par l'agriculteur soient exonérés de toute taxe »

La conférence de M. Achard

Après avoir remercié la Société des Agriculteurs du Nord de son invitation, M. Achard rappelle avec quel soin la société a toujours suivi les problèmes betteraviers d'une part et les problèmes douaniers de l'autre, et la place de premier rang qu'elle tient dans l'ensemble de la défense de l'agriculture de la France.

Son exposé comporte deux parties : l'une visant la politique betteravière ; l'autre les besoins de l'agriculture métropolitaine et sa place dans une politique impériale.

La politique betteravière

L'éminent orateur examine d'abord la situation et l'évolution de la betterave à sucre durant ces dernières années : rapports entre planteurs et fabricants, organisation des associations et des syndicats, régime des variations de contingents, accords internationaux de Londres protection douanière, problème de l'alcool et à ce propos, M. Achard s'exprime en ces termes :

« Le régime de l'alcool a été modifié en ce qui concerne l'alcool de betteraves sur deux points très importants : d'une part le prix des alcools de betteraves en excédent des contingents produits pour la carburation a été fixé au prix de cession aux industries d'essence sans application d'aucune taxe fiscale.

» D'autre part, un décret-loi du 17 juin 1938 a augmenté de 330.000 hectolitres le contingent de 2 300 000 hectolitres d'alcool de betteraves dont 130.000 au prix plein pour des rajustements et la création d'usines nouvelles et 200.000 hectolitres aux trois quarts du prix pour compléter les contingents déjà accordés à tout le monde avec rapport d'une année sur l'autre en valeur des quantités éventuellement non produites dans la limite de ces 330.000 hectolitres

» Cette mesure va permettre dès cette année, d'une part, des rajustements importants, notamment pour les régions devastées ; d'autre part, grâce au report, elle va permettre cette année une très importante augmentation des possibilités de production de la culture betteravière.

» Dans cet ensemble, un grave point noir doit être signalé : c'est celui de l'augmentation des taxes fiscales sur le sucre portées à 163 fr. qui risquent de freiner le développement constant de la consommation de ce produit

« Nous avons cherché, dans la mesure du possible, à pallier à cette situation par une augmentation extrêmement importante de l'effort de propagande fait en commun par les planteurs et les fabricants de sucre. »

Le secrétaire général de la C. G. B. poursuit son exposé et détaille trois points : celui des contrats, de la main-d'œuvre, du contingentement. Il rend compte des discussions qui viennent de s'engager entre la C. G. B. et les fabricants de sucre pour essayer d'aboutir à un nouveau système contractuel beaucoup plus simple que l'ancien système des indices.

La faible production de la campagne 1938 entraînant la nécessité d'importer des sucres pour assurer la soudure de l'été 1939 pose également de nombreux problèmes.

Le contingentement

M. Achard continue :

« Pour la campagne 1939-40 les producteurs de betteraves, dans le cadre de leur contingent respectif, peuvent aller largement de l'avant au point de vue des surfaces qu'ils peuvent consacrer à la culture betteravière.

» En effet, d'une part, l'augmentation de la production d'alcool grâce au report des 330 000 hectolitres du décret-loi du 17 juin, permet d'augmenter les contingents d'alcool pour les distilleries pures de plus de 20 % dont 5 % au prix de parité et 15 % aux trois quarts du prix en ce qui concerne l'alcool mais correspondant à 83 % au moins du prix de la betterave du contingent.

» En ce qui concerne le sucre le contingent de production vient d'être fixé à 930.000 tonnes de production possible pour la production métropolitaine ce qui représente 1 % d'augmentation de la production du sucre, mais il a en outre été convenu qu'en fonction du mauvais rendement de l'année dernière qui abaisse le rendement moyen des fabriques servant à calculer le contingent de chaque cultivateur, les fabriques abandonneront les 4 ½ de marge qu'elles pouvaient se réserver en vertu des accords pour le risque richesse. Dans le Nord et le Pas-de-Calais cette clause jouera pour cinq ou six fabriques.

» En outre, il a été convenu que les cultivateurs pourraient augmenter de 3 % leur production et leurs ensemencements pour la sucrerie, ce chiffre correspondant aux compensations normales entre producteurs deficitaires et producteurs excedentaires, même en année généralement excedentaire et permettant ainsi d'escompter, en vue d'un accroissement de la production, des facilités de compensation qui existent dans les accords.

« Si nous nous rappelons, d'autre part, que le prix des excedents est fixé en fonction du prix de l'alcool carburant, qui est exempt de toute taxe fiscale, la situation se présente comme suit : Les contingents de betteraves de distillerie sont augmentés de 5 % au prix de parité ; en plus les planteurs peuvent produire 15 % supplémentaires à un prix qui, pour la betterave, sera de 85 % du prix de la betterave au prix de parité L'excédent au delà de cette quantité sera payé sur la base du prix de l'alcool allant à la carburation, c'est-à-dire au moins à 100 francs la tonne

» En ce qui concerne les sucreries pures n'ayant pas de distillerie annexe, l'augmentation du contingent de chaque cultivateur, en tenant compte des facilités signalées plus haut, sera de 4 à 8 % suivant les cas le tout, au prix de parité.

» Enfin pour les usines mixtes, sucreries-distilleries ce sont les commissions de contingentement qui auront à fixer les conditions dans lesquelles le surplus de production d'alcool sera incorporé au contingent et pour celles-là, l'augmentation sera en moyenne de 6 à 15 % suivant les cas avec une petite partie du contingent supplémentaire à 85 % du prix de la betterave à parité, les excédents aussi bien pour les sucreries pures que pour les sucreries-distilleries ayant la carburation a été fixé au prix de cession aux industries d'essence sans application d'aucune taxe fiscale.

» D'autre part, un décret-loi du 17 juin 1938 a augmenté de 330.000 hectolitres le contingent de 2 300 000 hectolitres d'alcool de betteraves dont 130.000 au prix plein pour des rajustements et la création d'usines nouvelles et 200.000 hectolitres aux trois quarts du prix pour compléter les contingents déjà accordés à tout le monde avec rapport d'une année sur l'autre en valeur des quantités éventuellement non produites dans la limite de ces 330.000 hectolitres

» Cette mesure va permettre dès cette année, d'une part, des rajustements importants, notamment pour les régions devastées ; d'autre part, grâce au report, elle va permettre cette année une très importante augmentation des possibilités de production de la culture betteravière.

» Dans cet ensemble, un grave point noir doit être signalé : c'est celui de l'augmentation des taxes fiscales sur le sucre portées à 163 fr. qui risquent de freiner le développement constant de la consommation de ce produit

« Nous avons cherché, dans la mesure du possible, à pallier à cette situation par une augmentation extrêmement importante de l'effort de propagande fait en commun par les planteurs et les fabricants de sucre. »

Le secrétaire général de la C. G. B. poursuit son exposé et détaille trois points : celui des contrats, de la main-d'œuvre, du contingentement. Il rend compte des discussions qui viennent de s'engager entre la C. G. B. et les fabricants de sucre pour essayer d'aboutir à un nouveau système contractuel beaucoup plus simple que l'ancien système des indices.

La faible production de la campagne 1938 entraînant la nécessité d'importer des sucres pour assurer la soudure de l'été 1939 pose également de nombreux problèmes.

Le contingentement

M. Achard continue :

« Pour la campagne 1939-40 les producteurs de betteraves, dans le cadre de leur contingent respectif, peuvent aller largement de l'avant au point de vue des surfaces qu'ils peuvent consacrer à la culture betteravière.

» En effet, d'une part, l'augmentation de la production d'alcool grâce au report des 330 000 hectolitres du décret-loi du 17 juin, permet d'augmenter les contingents d'alcool pour les distilleries pures de plus de 20 % dont 5 % au prix de parité et 15 % aux trois quarts du prix en ce qui concerne l'alcool mais correspondant à 83 % au moins du prix de la betterave du contingent.

» En ce qui concerne le sucre le contingent de production vient d'être fixé à 930.000 tonnes de production possible pour la production métropolitaine ce qui représente 1 % d'augmentation de la production du sucre, mais il a en outre été convenu qu'en fonction du mauvais rendement de l'année dernière qui abaisse le rendement moyen des fabriques servant à calculer le contingent de chaque cultivateur, les fabriques abandonneront les 4 ½ de marge qu'elles pouvaient se réserver en vertu des accords pour le risque richesse. Dans le Nord et le Pas-de-Calais cette clause jouera pour cinq ou six fabriques.

» En outre, il a été convenu que les cultivateurs pourraient augmenter de 3 % leur production et leurs ensemencements pour la sucrerie, ce chiffre correspondant aux compensations normales entre producteurs deficitaires et producteurs excedentaires, même en année généralement excedentaire et permettant ainsi d'escompter, en vue d'un accroissement de la production, des facilités de compensation qui existent dans les accords.

« Si nous nous rappelons, d'autre part, que le prix des excedents est fixé en fonction du prix de l'alcool carburant, qui est exempt de toute taxe fiscale, la situation se présente comme suit : Les contingents de betteraves de distillerie sont augmentés de 5 % au prix de parité ; en plus les planteurs peuvent produire 15 % supplémentaires à un prix qui, pour la betterave, sera de 85 % du prix de la betterave au prix de parité L'excédent au delà de cette quantité sera payé sur la base du prix de l'alcool allant à la carburation, c'est-à-dire au moins à 100 francs la tonne

» En ce qui concerne les sucreries pures n'ayant pas de distillerie annexe, l'augmentation du contingent de chaque cultivateur, en tenant compte des facilités signalées plus haut, sera de 4 à 8 % suivant les cas le tout, au prix de parité.

» Enfin pour les usines mixtes, sucreries-distilleries ce sont les commissions de contingentement qui auront à fixer les conditions dans lesquelles le surplus de production d'alcool sera incorporé au contingent et pour celles-là, l'augmentation sera en moyenne de 6 à 15 % suivant les cas avec une petite partie du contingent supplémentaire à 85 % du prix de la betterave à parité, les excédents aussi bien pour les sucreries pures que pour les sucreries-distilleries ayant

UNE TASSE : UN JOUR DE SANTÉ

La maladie n'est, le plus souvent, qu'une suite de négligences quotidiennes. Votre intestin vous empoisonne un peu chaque jour en absorbant des toxines qu'il devrait éliminer. Une tasse chaque soir de

Tisane de Santé de la Grande Chartreuse

(Marque des Deux-Pères)

remettra vite les choses au point. Purgative, dépurative, tonique et rafraîchissante elle est également très efficace contre : mauvaise circulation, vices du sang, maux d'estomac, obésité, insuffisance du foie, rhumatismes, etc. Dans toutes les pharmacies : 4f.40 la boîte.

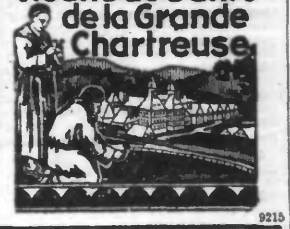

9215

MARCHÉS DES GRAINS

Lille, 1er février 1939. — Température. — Les fortes pluies annoncées la semaine dernière ne sont heureusement pas tombées dans nos régions, au contraire, le froid s'est accentué avec temps sec et ensoleillé dont la culture profite pour recommencer avec hâte le plus de blé qu'elle peut en Despres, Picardie, Hybride 40, 80-23, Kilden Addlés, Côte d'Or, Japhet, hâtif de Wattines, Vilmorin 27 et 29, Bordeaux, Bon Moulin, etc., etc., et Florence Aurora, tous bons blés dont certains peuvent se semer jusqu'au 15 mars mais dont les quantités réduites à cette époque ne suffiront peut-être pas à réparer tout le mal.

Blés. — Les transactions restent fort limitées, les approvisionnements en Meunerie étant relativement important pour le moment.

Farines. — Marché soutenu, inchangé.

Sons. — Par suite du temps froid, l'article est très demandé et les cours s'en ressentent d'autant plus facilement que les offres sont presque nulles. On cote en bonne fabrication courante 100 fr. et en gros sons 102 fr. ; livraison 3 de février, 98 fr.

Remoulages. — Les prix bon marché donnent lieu à un certain courant d'affaires. On cote en blancs disponibles de 140-145 fr. ; demi-blancs, de 95 à 100 fr. et bis, 85 fr.

Recoupettes. — On cote en disponible, 77 fr., le tout les cent kilos bruts nus départ Nord, Pas-de-Calais.

Maïs. — Toujours fermes. Toutefois, la consommation ne paraît pas être très active et les affaires suivent un rythme assez lent, par contre le peu de marchandise disponible et la faiblesse du flottant permettent au cours de se maintenir tant en rapproché qu'en livrable. On cote Indochine disponible, 131 fr. ; 3 de février, 132 fr. ; 4 de mai, 125 fr. ; Annam disponible, 135 fr.

Riz. — Les derniers arrivages ont pesé sur les cours du disponible qui ont fléchi de 3 fr. revenant petit à petit à une parité normale avec les autres articles. Sur l'éloigné tendance soutenue. On cote riz Saïgon No 1 disponible, 138 fr. ; fin février, 129 fr. ; 4 de mai, 129 fr. ; brisures 1 et 2 disponibles, 122.50 ; fin février, 118 fr. ; 4 de mai, 113 fr., le tout les cent kilos bruts logés départ Dunkerque.

Seigles. — Toujours fermes, la marchandise reste rare et les quelques lots offerts sont immédiatement absorbés. On cote seigles de champagne disponible, 127-128 fr. départ Marne.

Sarrasins. — Très fermes. On enregistre une hausse de 5 fr. depuis 8 jours provoquée par la rareté de la marchandise et une demande assez suivie. On cote sarrasins du Limousin disponible 147 fr. départ.

Orges et escourgeons. — Les affaires en orges et escourgeons de brasserie restent nulles. La Malterie et la Brasserie ont des couvertures qui leur permettent d'attendre le mois d'avril, voire au-delà si la consommation de la bière ne s'améliore pas. De son côté le culture occupée aux ensemencements ne bat presque rien et de ce fait les offres sont si parcimonieuses que les prix restent tout à fait stationnaires La mouture continue certainement à consommer d'assez fortes quantités mais la conviction subsiste qu'à un certain moment la marchandise dont il restera un excédent appréciable sera mise sur le marché et influencera les cours. On cote orges Beauce, 125 fr. ; orges Champagne, 128 fr. départ ; escourgeons Aisne-Champagne, 123-125 fr. départ ; orges Afrique, 116 fr. wagon Dunkerque.

Melts. — Afrique, 215 fr. ; escourgeons, 228 fr ; orges 230 fr.

Avoines. — Même situation que la semaine dernière, très peu d'offres de la culture qui se met très lentement aux battages On cote jeunes-blanches, 96 fr. départ Somme ; blanches, 98 fr. départ Somme.

Pailles. — Très fermes, très forte demande Pailles de blés en balles pressées, 385 fr. rendu ; pailles d'avoines en balles pressées, 390 fr. rendu.

Fourages. — Fermes. Trèfle 2e coupe en bottes, 79 fr. rendu Nord, Pas-de-Calais ; luzerne 2e coupe en bottes, 83 fr. rendu Nord, Pas-de-Calais.

MARCHÉ LINIER

BOURSE DE LILLE, 1er FÉVRIER

Dans le compartiment matières premières exception faite pour le coton, le fermeté des cours se maintient au marché de ce jour et les transactions sans être très importantes, intéressent néanmoins un certain volume.

Lins teillés. — En lins scolétiques, le marché est inexistant Par contre, les cours des lins polonais sont en progression légère sur ceux de la semaine dernière, de même que les lins de Livonie. Dans cette dernière qualité, les offres sont plutôt limitées.

En lins de Belgique, le marché est toujours très actif à Courtrai. La plupart des lins sont enlevés dès disponibles. Les lins de qualité supérieure roui à l'eau enregistrent une certaine hausse En lins roui à l'eau moyens et en rouis à terre, la progression des cours est plus faible.

En lins français, les transactions ont été moins actives que la semaine précédente, tant en lins de Bretagne que des Flandre. Toutefois, les prix demeurant plutôt orientés à la fermeté.

On cote : roui à terre marchandise rendue, conditions de paiement de l'acheteur :

Flandres (Bergues)	1.425 à 1.560
Bretagne (Côtes-du-Nord)	1 435 à 1.550
Eterlin groupe base 3e	Inceté.
Courtrai (moulin flamand)	1.425 à 1.600

Etoupes. — En étoupes d'importation, le marché est nul eauf en étoupes polonaises où quelques offres nnt été traitées malgré les prix élevés En étoupes de teillage, courant d'affaires assez satisfaisant à des prix en légère augmentation

Fils de lin et d'étoupes — Les prix se ressentent naturellement de la progression des cours des matières premières. La Filature limite plutôt la vente et augmente ses prix.

On cote :	30	35	40	50	60
Chaîne :	535	510	485	440	420
Trame :	500	475	450	400	380

Chanvres. — Il se traite quelques affaires en chanvres d'Italie à prix inchangés de même qu'en chanvre yougoslave dont les prix ont augmenté de £ 1 à 2 suivant qualité.

Fils de chanvre. — Les ordres enregistrés cette semaine sont d'un volume encore satisfaisant et la demande se maintient. Les prix sont toujours très fermes

Cotons. — Irréguliers sur les marchés d'origine, les cours du coton brut sont au contraire un peu plus faibles au Havre.

On cote : Clôture Le Havre, 7 fr. 76 le kilo.

MARCHÉS D ELA RÉGION

A Méreq, 1er février. — Pommes de terre Esterling du Nord 63-65 fr vrac départ ; Esterling grosse tri6s 66 fr. vrac départ ; oignons Saint-Brieuc, 215 fr logé départ ; oignons Auxonne 910 fr. logé départ ; oignons Syrie, 165 fr. départ Marseille ; mandarines Algérie 450-475 fr départ Marseille ; oranges sanguines Algérie, 400 fr. départ Marseille ; artichauts d'Oran 75 fr. le colis départ Port-Vendres ; laitues Perpignan, 34 fr. le colis départ ; salades frisées, escarolles, 24 à 32 fr. le colis départ ; épinards effeuillés Cavaillon, 300 fr. logé départ ; pommes Reinette du Mans, 275 à 300 fr. logé départ.

A Velocelennes, 1er. — Beurre, 29 à 30 fr le kg. ; œufs, 0.85 à 0.90 p. ; fromage blanc, 2.50 à 3 fr. le kg. ; hollande, 18 à 20 fr. le kg. ; maroille, 10 à 11 fr p. ; camembert, 3.50 à 4.25 p. ; pommes de terre 0 75 à 1 fr. le kg. ; carottes, 2 à 2.50 le kg. ; poireaux, 3 à 4 fr. la botte de 12 ; oignons, 2.50 à 3 fr. le kg. ; ails, 4 à 6 fr le kg. ; épinards, 4 à 5 fr. le kg. ; chicorée de Bruxelles, 5.50 à 7.00 le kg. ; laitues, 1.75 à 2.25 p. ; céleri, 1.25 à 1.50 le petit pied ; jambons, 40 à 45 fr. le kg. ; tripes, 7 à 8 fr. le kg. ; lard, 14 à 26 fr. le kg. ; pigeons 16 à 17 fr. la couple ; poulets vivants, 25 à 30 fr. p. ; morts, 25 à 27 fr. le kg. ; poules vivantes, 20 à 24 fr. p. ; mortes 20 fr. le kg. ; lapins vivants, 19 à 23 fr. morts, 17 à 18 fr. le kg. ; canards vivants, 18 à 20 fr. p. ; morts, 18 à 20 fr. le kg. ; viande chevaline : contrefilet, 25 à 26 fr. le kg. ; filetsach, 26 à 28 fr. le kg ; côte, potaufeu et jarret, 6 à 7 fr. le kg

A Audruicq, 1er. — Beurre, 12.50 à 14 fr. la livre ; œufs, le quarteron, 18 fr. ; poules vivantes, 35 à 45 fr. par couple ; poulets, 40 à 55 fr. ; pigeons, 8 à 11 fr. ; canards vivants, 25 à 30 fr ; lapins vivants, 5 à 35 fr. ; de garenne, 9 à 10 fr. pièce ; oies vivants, 55 à 60 fr.

A Cysoing, 31. — Beurre, 29 fr. le kil. contre 30 fr. précédemment, quant aux œufs, ils se sont vendus 90 centimes la pièce

A Avesnes-le-Comte, 1er. — Beurre, 12.75 à 14 fr. la livre ; œufs, 17 à 19 fr. le quarteron ; pommes de terrel 55 à 60 fr. les 100 kilos ; poules vivantes, 36 à 46 fr. par couple ; poulets, 42 à 52 fr ; pigeons, 9 à 12 fr. ; lapins vivants, 8 à 24 fr. ; blé, 207.50 ; avoine, 84 fr. ; seigle, 123 fr. ; escourgeon, 123 fr. ; maïs, 140 fr.

A Pecquencourt, 1er février. — Beurre de ferme, 15.50 la livre ; de laiterie 14.50 la livre ; œufs frais 0.90 ; conserves 0 65 ; de canes et d'oies, 2 fr. ; pommes de terre 0.70 le kilo ; plessnilt blac 4.50 la livre ; carottes 2 fr. le kilo ; navets 3 fr le k. ; poireaux 2 10 la botte ; poulets, 35 à 45 fr. ; poulet de 28 à 35 fr. ; oies et dindes, 55 à 65 fr. ; pintades 40 à 45 fr. ; lapins 18 à 25 fr. ; canards 33 à 40 fr. ; barbarie 55 à 60 fr. ; pigeons 15.50 la couple.

A Douai, 1er. — Animaux amenés, 153 ; bœuf de 5.25 à 6.50 ; vache de 3.50 à 5.50 ; taureau, de 3.50 à 5.25 ; veaux gras amenés 87, de 4.50 à 5.75. Le tout au kilo vivant.

A Aulnoye, 31. — Beurre, 29 fr. le kilo ; œufs, 0.80 ; fromages : blanc, 1.50 la pinte ; Camembert, 3.25 à 4.50 ; Maroilles, 9.75 à 11.50 ; Gruyère, Port-Salut, Hollande, 11 fr. la livre ; pommes de terre, 0.90 ; poireaux, 1.25 la botte ; choux verts, 3.50 pièce ; céleri-rave, 4 et 4.50 la boule ; salsifis, 7 fr. le botte ; chicons, 3.50 la livre ; endives, 3 fr. ; laitues, 2 fr.

A Fourmies, 1er. — Beurre, 14 et 14.50 la livre (en balles) ; les œufs frais, 0.85 pièce ; conservés, 0.70 ; fromage blanc, 1.50 ; Maroilles, 4.50 à 9 fr. ; lapin tué, 8 fr. le livre ; poule, 8.50 ; poulet, 12 fr. ; canard, 9 fr. ; oie et dinde, 10 fr. ; lapins de garenne, 10 à 12 fr. l'un ; pommes de terre, 0.90 la livre ; carottes, 1 fr. ; chicorée de Bruxelles, 3 fr ; poireaux, 4 fr. la botte ; choux-fleurs, 3.75 pièce.

A Lumbres, 1er. — Porcs amenés, 180 ; tous vendus de 8.60 à 9.25 le kilo ; truies amenées, 6 ; toutes vendues de 6.90 à 7.25 le kilo ; veaux amenés, 38 ; tous vendus de 6 à 8.75 le kilo.

MARCHÉ LIBRE

Cours du disponible constaté par les courtiers assermentés de la Bourse de Commerce de Lille. — Avoines blanches-jaunes, 104.00 rendu Lille au parité ; maïs Indochine, 131.00 délivré Dunkerque ; orge Algérie-Tunisie-Maroc, 117.00 délivré Dunkerque ; huile de lin, 202.50 départ Nord-Pas-de-Calais ; tourteaux de lin grande formats, 183.00 départ Normandie,

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 1er. — Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 9.50 ; devant, 4.50 ; Aloyau, 13.75 ; Cuisses, 8.50 ; Train entier 9.25. — Veaux : 1re qualité, 15.50 ; 2e qualité, 12.45 ; 3e qualité, 9.95 ; Pan cuisseau, 14.25. — Moutons : 1re qualité, 13.95 ; 2e qualité, 12.45 ; 3e qualité, 9.95 ; Gigots 20 fr. ; Carré arès. 22 fr. ; Epaule, 11.25 — Porcs (entier 50 1/2) : 1re qualité 14.50 ; Filets, 19.25 ; Jambons, 16 fr. ; Lards, 8.50. — Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 31 fr. ; Charente Poitou Touraine, 31.50 ; Malaxés Normandie 27.75 ; Malaxés Bretagne, 27 fr — Œufs : Picardie et Normandie, 700 ; Bretagne 585 ; Poitou Touraine Centre 700 ; Auvergne Midi, 657.50 ; Outre-Mer, 540. — Fromages : Brie moyen, 290 ; Camembert Normandie, 385 ; Divers, 305 ; Limeul, 712.50 ; Pont l'Evêque, 390 ; Port Salut, 1225 ; Gruyère et Comté, 1375. — Volailles : Canards Rouennais, 19.50 ; Nantais, 18 fr ; Fermes 15 fr ; Lapins tués, 17.50 ; Oies en peau, 11.50 ; Poulets tués Nantais, 19 fr. ; de Bresse, 24.75 ; Poules tuées 17 fr. — Poissons : Barbues, 16 fr. ; Bars, 22.50 ; Harengs français, pleins, 2.25 ; vides, 1.25 ; Homards vivants, 34 fr. ; Langoustes vivantes, 38.50 ; Maquereaux français, petits 8.50, Merlans brillants, 4.50 ; ordinaires, 2.85 ; Morues salées, 4 fr. ; Raies, 3.50 ; Sardines fraîches, 15 fr. ; Soles, 21 fr. ; Huîtres Marennes, 137.50 ; Portugaises, 32 fr. ; Moules Isigny, 150 fr.

A PARIS, 1er. — Clôtures. — Avoines : tend faible, disp. cote officielle 108, courant 110.50 p., proch 111.25 p., avril 111.75 p., 3 mars 111.50-112, 3 avril 112.25 p., 3 mai 112.25 112-115 p. — Maïs : tend calme, courant 34 n., proch. 136 e., avril 136 e., 3 mars 134 n., 3 avril inc. — Farines : calme, courant inc., proch. inc., avril 291 vd., 3 mars 292 vd., 3 avril 294 vd., 3 mai inc. — Seigles et Huile de colza : incotés. — Orges : faible, disp. cot. offic. 134, courant 131 p., proch. 130 p., avril 129 p., 3 mars 127.50 p., 3 avril 126.50 p., 3 mai 127-127.25 p. — Huile de lin : courant 388, 388.50 p., proch. 382 vd., mars-avril 390 vd., 4 mai 400/408. — Sucres : tendance plus calme, courant 322.50 p., prochain 332/332.50, 3 mars 333.50 p., 3 avril 334 p., 3 mai 334.50 p., juillet-août 324-324.50 p., septembre 333.50 324 p., 3 octobre 319 p., 3 novembre 319.50 p., cote officielle 332/332.50.

A PARIS, 1er. — *Comité National interprofessionnel Pommes de terre et légumes.* — Tendance et vente assez actives pour Bintje et Rosa. Les autres catégories restent stationnaires : Hénaut Paris culture et Loiret inc., Julie Bretagne 55, Mayotte 50, Sces Ardennes 55, Meuse 55, Marne 55, Berthe 60, Loiret 55-58, Bretagne 78, Saucisse Bretonne toutes venantes 67/68, grosses triées 70, grosses 74/75, grosses triées 100, grosses 78/80, Saucisse Vendée 104, Etoile du Nord, Loiret incote, Institut de Beauvais Sarthe 42, Mayenne 42, Bretagne incote, Royale d'Orléans 80/85, Saucisse Loiret incotée, Bintje dite Eretellingen Nord 62/63, Oise 60/62, Somme 60/62, Aisne 60/64, Loiret 62/63, Sarthe inc., Paris culture 60/65, Ronde jaune Bretagne 43/46, Sarthe 44/45, Mayenne 43/44, Loiret 44/45, Alsace 33/40, Auvergne 43/44, Limousin 43/44. Ces prix s'entendent aux 100 kgs sur wagon départ nus, sauf pour la région Paris où ils sont compris culture. Le logement en sacs de 50 kgs nets, est facturé avec un supplément de 4 à 5 francs aux 100 kilos.

ESTOMAC EN DIFFICULTÉ

Comment l'en sortir? Mais en prenant Esomax!

Cette nouvelle formule contre tous les maux d'estomac a rapidement fait ses preuves car sa réputation passée de bouche en bouche a permis à des milliers de personnes digérant mal ou lentement de jouir actuellement de tous les plaisirs de la table. Cela sans douleurs, sans souffrances. Esomax est la première formule scientifique médicale qui réalise la "triple action" nécessaire à une digestion normale, 1° : Esomax supprime l'excès d'acidité - 2° : Esomax active la digestion au duodénum (car la digestion se continue dans l'intestin) - 3° : Esomax est le désinfectant par excellence de l'intestin. Ces trois points résument l'efficacité intégrale d'Esomax contre les maux d'estomac. Esomax a une entre qualité : il ne coûte que à frs 95. Toutes pharmacies.

15229

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 1er. — Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 9.50 ; devant, 4.50 ; Aloyau, 13.75 ; Cuisses, 8.50 ; Train entier 9.25. — Veaux : 1re qualité, 15.50 ; 2e qualité, 12.45 ; 3e qualité, 9.95 ; Pan cuisseau, 14.25. — Moutons : 1re qualité, 13.95 ; 2e qualité, 12.45 ; 3e qualité, 9.95 ; Gigots 20 fr. ; Carré arès. 22 fr. ; Epaule, 11.25 — Porcs (entier 50 1/2) : 1re qualité 14.50 ; Filets, 19.25 ; Jambons, 16 fr. ; Lards, 8.50. — Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 31 fr. ; Charente Poitou Touraine, 31.50 ; Malaxés Normandie 27.75 ; Malaxés Bretagne, 27 fr — Œufs : Picardie et Normandie, 700 ; Bretagne 585 ; Poitou Touraine Centre 700 ; Auvergne Midi, 657.50 ; Outre-Mer, 540. — Fromages : Brie moyen, 290 ; Camembert Normandie, 385 ; Divers, 305 ; Limeul, 712.50 ; Pont l'Evêque, 390 ; Port Salut, 1225 ; Gruyère et Comté, 1375. — Volailles : Canards Rouennais, 19.50 ; Nantais, 18 fr ; Fermes 15 fr ; Lapins tués, 17.50 ; Oies en peau, 11.50 ; Poulets tués Nantais, 19 fr. ; de Bresse, 24.75 ; Poules tuées 17 fr. — Poissons : Barbues, 16 fr. ; Bars, 22.50 ; Harengs français, pleins, 2.25 ; vides, 1.25 ; Homards vivants, 34 fr. ; Langoustes vivantes, 38.50 ; Maquereaux français, petits 8.50, Merlans brillants, 4.50 ; ordinaires, 2.85 ; Morues salées, 4 fr. ; Raies, 3.50 ; Sardines fraîches, 15 fr. ; Soles, 21 fr. ; Huîtres Marennes, 137.50 ; Portugaises, 32 fr. ; Moules Isigny, 150 fr.

A PARIS, 1er. — Clôtures. — Avoines : tend faible, disp. cote officielle 108, courant 110.50 p., proch 111.25 p., avril 111.75 p., 3 mars 111.50-112, 3 avril 112.25 p., 3 mai 112.25 112-115 p. — Maïs : tend calme, courant 34 n., proch. 136 e., avril 136 e., 3 mars 134 n., 3 avril inc. — Farines : calme, courant inc., proch. inc.,

BOURSE DE LILLE DU 1er FÉVRIER 1939

VALEURS	C préc	C du J
CHARBONNAGES		
Albi	565	560
— Part.	840	840
Aniche	1261	1125
Anzin	445	430
Bethune	5485	5575
— 10%	545	554
Blanzy	650	670
Bruay	1711	1715
— 10%	174 50	172
Carvin	608	614
Clarence	85 50	86 50
Com. Fourch.	425	425
Courrières	230	232
Crespin	20	21
Douvrin	780	801
Escarpelle	1920	1848
Frankenbois	15	
Lens	314 50	318
Liévin	185	185 50
— C. 80 a.	5040	5080
Ligny-l-Aire	44	
— Part.	50	
Merlies 70%	440	441
Nord d'Alais	640	
Ostricourt	1340	1350
Thivencelles	160	160 50
Vicoigne	496	503
GAZ ET ELECTRICITE		
Art. F et L.	128	134
Béthunoise	176 50	174
Cont. du Gaz	1180	1180
El. et G. Nd	384	380
Elect. Nord	350	348
El. Nd-Ouest	549	552
En E N F	231	234 50
Nersin-Coup.	288	284
Roub Eclair	1440	
S.E.B.-Mont.	400	401
METALLURGIE		
A. St-Mise	95	
Ac. Longwy	530	539
Ac. Nord	215	225
Bam et Mos